



Site inscrit

Date de protection : 11 décembre 1981 ~ Superficie : 737,6 ha

L'ensemble du village de Reynel

Reynel

Le village est situé sur un éperon au confluent de deux talwegs. Il est considéré comme l'un des plus beaux villages de la Haute-Marne avec son riche passé historique et son environnement paysager de qualité.



Une ancienne voie romaine de Langres à Bar-le-Duc passait à Reynel.

Au XI^{ème} siècle, Reynel était une ville forte avec des fossés, des remparts et des tours. C'était une agglomération bâtie sur un promontoire, s'étalant entre deux dépressions : à l'ouest, celle du Vau et à l'est celle de la Combe des Battants où le ruisseau alimentait quatre moulins. À l'extrémité sud, campé sur son éperon rocheux, se dressait le château féodal. La ville était resserrée dans une étroite enceinte, percée d'une seule porte au nord, mentionnée au XI^{ème} siècle et toujours présente. La Grand'rue, orientée nord-sud, allait de cette porte unique au château des comtes, remplacé aujourd'hui

par une vaste construction plus moderne. Une étroite artère faisait le tour des murailles et a conservé, dans sa partie occidentale, le nom évocateur de Rue des sept tours. Le plan n'en a pas changé depuis cette époque.



Porte du village



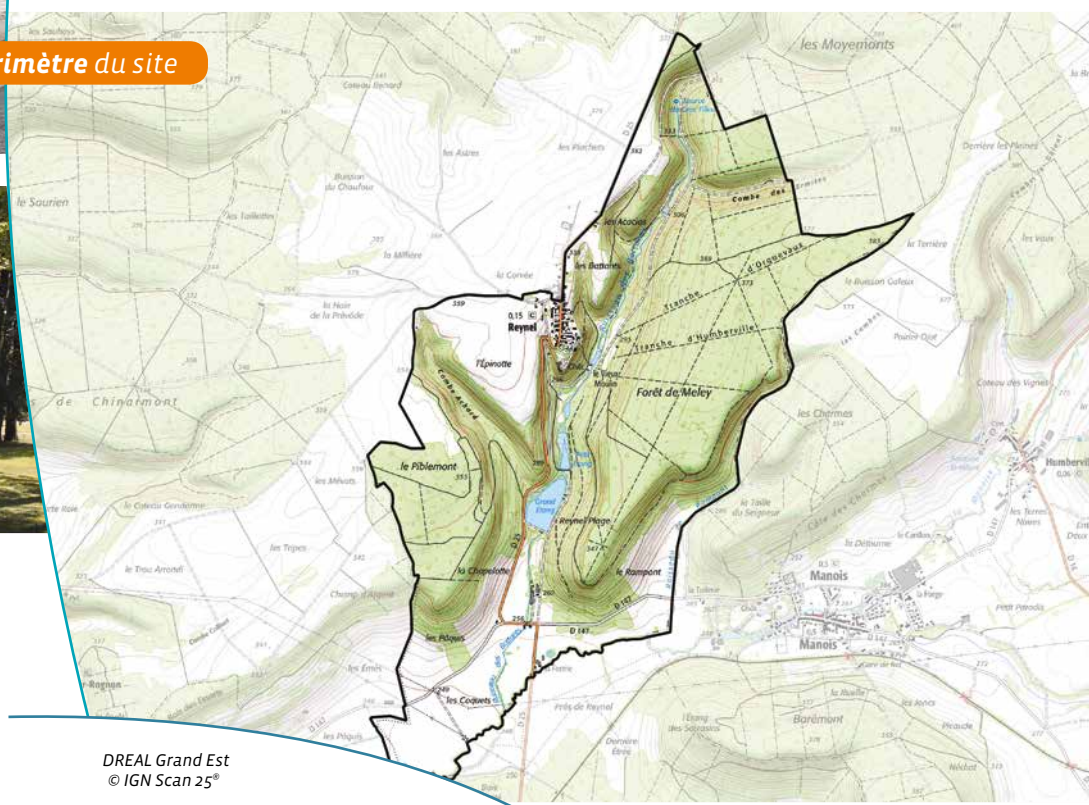
Château de Reynel

Critères de classement

→ Pittoresque



L'ensemble du village de Reynel



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25[®]

200 m

- 1 ~ Église du village
- 2 ~ Porte d'entrée du village
vue de la rue principale
- 3 ~ Rue principale du village
- 4 ~ Parc du château

Inventaires - Autres mesures de protection

→ **Monuments Historiques** (façades, toitures et nombreuses pièces du château de Reynel, porte de la ville)

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63